

**PYRENEES ATLANTIQUES
COMMUNE DE L'HOPITAL D'ORION
SEANCE DU 12 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la Salle communale, sous la présidence de Monsieur Daniel LAFOURCADE, Maire.

PRESENTS : Mr Didier BOULAN – Mmes Sandrine BARDERY – Odile ESPADA
Mmes Sylvie DAUGE – Françoise LAULHE – Françoise POIRIER
Mrs Olivier COUILHEN - Pierre-Yves FONTAINE – Bernard LAVIE-CAMBOT - Jean PINDAT

Secrétaire de séance : Mr Pierre-Yves FONTAINE

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 JANVIER 2021.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.(CCID).

Les membres présents de la commission : Daniel Lafourcade, Didier Boulan, Odile Espada, Sandrine Bardery, Sylvie Dauge, Olivier Couilhen.

La CCID émet un avis sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme bases de calcul des impôts directs locaux. Seule Sylvie DAUGE est concernée par sa construction neuve.

La commission approuve les modifications apportées par l'administration depuis la dernière réunion.

III– TRAVAUX DE L'EGLISE : CHOIX DE L'ARCHITECTE.

Une consultation auprès de 4 architectes des bâtiments de France a eu lieu.

Alexandrine Vanel de Bayonne, Catherine Matveieff de Bayonne, Atelier Lavigne de Pau et Arcs et sites de Toulouse ont établi des devis.

Analyse d'un tableau comparatif réalisé par Olivier Couilhen.

« L'atelier Lavigne » semble le mieux disant pour réaliser le diagnostic avant de commencer les travaux.

Leur proposition forfaitaire de 16 362 € ttc est retenue et comprend : un diagnostic avant-projet, les dossiers d'autorisation de travaux (AT), le projet (PRO), l'assistance contrat de travaux (ACT), la direction d'exécution des travaux (DET), l'assistance aux opérations de réception (AOR) et l'élaboration du dossier documentaire des ouvrages exécutés (DDOE).

Le diagnostic sera réalisé cette année et sera prévu au budget 2021. Les travaux se feraient sur une ou deux années, toiture, rejointage des murs extérieurs, réparation des vitraux. La toiture est prioritaire car les fuites existent et s'aggravent.

IV–REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE.

Une consultation auprès de 3 bureaux d'étude a eu lieu.

Cetra de Laroin, MPE de Baigts de Béarn et l'agence Artélia de Pau ont établi des devis.

De nouveau Olivier Couilhen a fait un tableau comparatif des différents cabinets intéressés par le chantier.

La société M.P.E semble être l'entreprise la plus compétitrice et de bonne renommée locale.

Une proposition forfaitaire de 5 700€ ttc est acceptée et comprend 3 phases : diagnostic du réseau et de la station d'épuration, propositions techniques et financières et bilan et échanges avec les partenaires.

Les études sont prévues cette année et seront inscrites au budget 2021. Les travaux se feraient en 2022.

V – ELAGAGE DU RESEAU TELECOM EN VUE DU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

M. le Maire informe que la fibre devrait être installée pour le 1^{er} semestre de cette année.

Pour rappel, c'est bien aux propriétaires fonciers concernés par les élagages du réseau téléphonique de se charger de cet élagage mais la politique de M. le Maire est de considérer ces dépenses par la commune (service public). Un courrier d'information expliquant la décision du Conseil Municipal leurs sera envoyé.

Devis de 1 632 € ttc par l'entreprise Paysavert. 2 jours : 1 nacelle, 1 élagueur, 1 chauffeur et ½ journée avec un camion broyeur. Ils passeraient sans tarder.

VI – AFFAIRE FAURIE, JUGEMENT FINAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'audience du 14 janvier 2021 a eu lieu au Tribunal Administratif de Pau et la décision du 28 janvier 2021 précise que les conclusions de Mme Mireille Faurie qui réclamait 21 000€ sont rejetées par le tribunal. Par contre la société SAUR, la commune de L'Hôpital-d 'Orion et le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques sont condamnés à verser à Mr Etienne Faurie les sommes de 82 519,76€ et 1 500€.

Ces sommes sont réparties ainsi : 50% pour la SAUR, 30% pour L'Hôpital-d 'Orion et 20% pour le CD64. Mr Le Maire a contacté Groupama qui confirme que ces sommes seront intégralement prises en charge par l'assurance. Par ailleurs ils n'ont pas l'intention de faire appel de ce verdict.

V – DELIBERATION POUR SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 2021.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents que des travaux de voirie sont nécessaires sur la commune. Des devis ont été demandés pour le chemin des Marges ainsi que d'autres chemins.

Le but est de faire des travaux d'entretien afin d'obtenir un maximum de subvention annuellement : 7 834€ ht pour 19 585 € ht soit 40% d'aide du CD64.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE l'opération de remise en état de la voirie communale et **AUTORISE** le Maire à solliciter une aide financière auprès du Département et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

V – ADHÉSION AU PÔLE MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Monsieur Le Maire expose à l'organe délibérant de la collectivité que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques offre un service intercommunal permettant de pallier les absences en personnel des collectivités : le pôle Missions temporaires. Le Centre de Gestion prend non seulement en charge l'intégralité des démarches administratives, mais couvre également le risque chômage (versement des indemnités chômage à l'issue du remplacement). L'adhésion est gratuite et sans engagement : seul le service rendu est facturé.

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à ce service, L'organe délibérant,

DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} avril 2021 au pôle Missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et **AUTORISE** le Maire à signer la convention et la demande d'intervention proposées en annexe.

VII – QUESTIONS DIVERSES

- Pour régler le « problème » de chauffage de la mairie, il serait à prévoir un programmeur et des radiateurs plus performants et surtout l'isolation du plafond : des devis sont demandés.
- L'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle communale devrait débuter mi-avril.
- Retour de Pierre-Yves Fontaine sur les actions patrimoniales en Béarn des Gaves lors de la réunion du 8 mars à Athos-Aspis. Il envisage une intervention sur notre église.
- Projet « jardin du souvenir ». Une proposition d'aménagement est proposée par Pierre-Yves Fontaine. Une stèle discoïdale est présentée.
- Presbytère : des tuiles et des gouttières sont à changer ; Un devis de l'entreprise Lartizaa est présentée.

La séance est levée à 22H50